



---

**RÉPONSES AUX INFRACTIONS PRÉSUMÉES EN 2016 DES SEYCHELLES AU  
TITRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS**

PREPARE : SECRETARIAT DE LA CTOI, 26 AVRIL 2017

---

Ce document présente les réponses reçues le 25 avril des Seychelles concernant les infractions présumées (Annexe 1)



**Annexe 1 : Réponse des Seychelles aux infractions présumées**

Numéro de déploiement	Nom du navire	Date d'inspection	Infraction présumée	Date de notification	Réponse à l'infraction présumée
361	Yutuna 212	05/06/2016	L'indicatif d'appel « 87WA » affiché sur la timonerie ne correspondait pas à l'indicatif d'appel « S7WA » fourni dans la base de données de la CTOI	17/08/2016	Le « S » a été mal peint comme « 8 ». Cela a été signalé au capitaine et corrigé. Veuillez vous reporter à la photo ci-jointe.
361	Yutuna 212	05/06/2016	Le journal de bord en cours d'utilisation consistait en des feuilles volantes non reliées qui n'étaient pas marquées de numéros de pages séquentiels	17/08/2016	Malheureusement, le capitaine précédent avait utilisé tous les journaux de pêche disponibles à bord, et il attendait qu'une nouvelle copie lui soit fournie par les Seychelles. Pendant ce temps, il avait utilisé un modèle pour faire rapport à sa société. Par la suite, un nouvel exemplaire du journal de bord a été envoyé pour le nouveau capitaine.
379	Keifuku Maru N°1	08/10/2016	Les pages du journal de bord n'étaient pas reliées ou numérotées avec des numéros de page séquentiels.	02/09/2016	Le capitaine de Keifuku Maru No.1 a utilisé le journal de bord des Seychelles relié/imprimé. Toutefois, pour faciliter la déclaration mensuelle à sa société, le capitaine saisit les mêmes données sur un rapport mensuel (qui n'est pas relié) qu'il envoie par fax/courriel. Il n'y avait aucune intention de conserver des copies distinctes du journal de bord.
375	Yutuna 212	17/08/2016	Le journal de pêche ne correspondait pas au modèle de l'État du pavillon et se trouvait sous forme de papier imprimé non relié.	11/03/2016	Malheureusement, le capitaine précédent avait utilisé tous les journaux de pêche disponibles à bord, et il attendait qu'une nouvelle copie lui soit fournie par les Seychelles. Pendant ce temps, il avait utilisé un modèle pour faire rapport à sa société. Par la suite, un nouvel exemplaire du journal de bord a été envoyé pour le nouveau capitaine.



Photographie du navire Yutuna 212